

PALESTINE : 100 ans de dépossession, 70 ans d'injustice, 50 ans d'occupation Ne pas se taire ! Refuser l'inacceptable !

Le 15 mai dernier a été commémorée et dénoncée la Nakba, c'est-à-dire l'expulsion programmée des Palestiniens après le Plan de partage de 1947. 800 000 Palestiniens chassés de leur maison n'emportent souvent que leur clé. En 1967, 300 000 nouveaux expulsés, la Naksa. Ainsi, la moitié des Palestiniens dans le monde est réfugiée ou descendante de réfugiés.

Depuis le 30 mars dernier, des dizaines de milliers de Gazaouis organisent des «Grande marche du retour» devant la barrière de séparation avec Israël. Ces manifestations inventives sont non-violentes, à l'initiative de la société civile :

- pour la levée du Blocus illégal de Gaza, imposé par Israël depuis 11 ans qui entraîne une très forte insécurité économique, sanitaire, alimentaire.
- pour le Droit de vivre dignement et en sécurité.
- pour la mise en œuvre du Droit au retour des réfugiés.

Depuis le 30 mars, les autorités israéliennes ont provoqué un massacre : 128 morts, des milliers de blessés dont des centaines resteront handicapées à vie.

Rapporté à la population de la France, c'est l'équivalent de 4 300 morts.

Ailleurs en Palestine, les expulsions de leurs terres, de leurs maisons se poursuivent à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Des militants non-violents, comme Ahd Tamimi et Salah Hamouri, des enfants, sont arrêtés et condamnés pour briser toute résistance à la colonisation et à l'occupation. La libération en juillet d'Ahd et de Salah peut être remise en cause selon le "bon plaisir" du gouvernement israélien : véritable torture !

Que peut faire la France ? : exiger l'arrêt immédiat de toute utilisation d'armes de guerre contre les manifestants désarmés, la levée immédiate du blocus de Gaza. La France doit prendre des sanctions contre l'État d'Israël, arrêter immédiatement toute coopération militaire et suspendre l'accord d'Association entre l'Union européenne et Israël.

Que pouvons-nous faire ? Refuser d'acheter des produits des colonies israéliennes, exiger de la France leur interdiction. Dénoncer des banques françaises en liaisons avec la colonisation. Interpeller les élu.es.

